

21^e RALLYE DES ROUTES DU NORD

Coupe de France des rallyes de 2^e division

3^e RALLYE NATIONAL V.H.C.

Challenge Rétrocourse Magazine

25 et 26 février 2006

REGLEMENT PARTICULIER DU RALLYE NATIONAL

Le présent règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard. Le rallye des Routes du Nord sera doublé par un rallye V.H.C, dont le règlement figure à la suite.

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 16 janvier 2006

A 12 h 00 Parution du règlement
Ouverture des engagements

Lundi 13 février 2006

A 24 h 00 Clôture des engagements

Samedi 18 février 2006

De 8 h 00 à 18 h 00 Mise à disposition du carnet d'itinéraire. Office du Tourisme Armentières

Dimanche 19 février 2006

De 8 h 00 à 12 h 00 Mise à disposition du carnet d'itinéraire. Office du Tourisme Armentières

Samedi 18 février et Dimanche 19 février 2006

De 9 h 00 à 21 h 00 Reconnaissances (sous certaines conditions : voir article 6.2)

Vendredi 24 février 2006

De 09 h 00 à 18 h 00 Reconnaissances (sous certaines conditions : voir article 6.2)
De 18 h 00 à 22 h 00 Vérifications administratives et techniques Salle Jean Zay, Place du 19 Mars, Armentières
A 22 h 30 1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs P.C. Mairie Armentières
A 23 h 00 Publication de la liste des équipages admis au départ Tableau d'affichage

Samedi 25 février 2006

A 11 h 00 Départ de la 1^{ère} étape Podium, Place De Gaulle, Armentières
A 19 h 00 Arrivée de la 1^{ère} étape Podium
A 22 h 00 Affichage des heures et ordre des départs de la 2^{ème} étape Tableau d'affichage

Dimanche 26 février 2006

A 9 h 00
A 16 h 00
Après l'arrivée
30 minutes après l'arrivée du
dernier concurrent au CH 14C
A l'arrivée

Départ de la 2^e étape
Arrivée
Vérifications finales
Publication du classement
Remise des prix

Podium
Podium
Garage Dubreu, Houplines
Tableau d'affichage
Sur le podium

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L' ASACNF (Association Sportive de l' Automobile Club du Nord de la France) et le RRNO (Rallye des Routes du Nord Organisation) organisent, les 25 et 26 février 2006, une épreuve automobile nationale de rallye intitulée :

21^e RALLYE DES ROUTES DU NORD

Elle sera organisée conformément aux règlements de la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional du Sport Automobile Nord Picardie le 22/12/05 sous le numéro **2006/001** et à la F.F.S.A. le 23/12/05 sous le permis d'organisation n° 17
L'organisateur administratif est l'ASACNF.
L'organisateur technique est le RRNO.

Comité d'Organisation :

- Président : M. Jean-Michel Foulon
- Membres : Les membres du RRNO

Secrétariat du Rallye :

- Jusqu'au vendredi 24 février 2006

Rallye des Routes du Nord Organisation, 61, Avenue du Peuple Belge, 59800 Lille
Tél. : 03 20 06 97 49 - e-mail : routes_du_nord@club-internet.fr

Permanence du rallye :

La permanence pendant toute la durée du rallye sera au P.C. situé à la Mairie d'Armentières. Le numéro de téléphone de permanence sera le **03 21 04 56 33** pour les déclarations d'abandon et comptes-rendus d'accident.

Tableau d'affichage officiel :

Le tableau d'affichage officiel sera situé dans une structure située sur la Place De Gaulle à Armentières.

1.1 : Officiels

Commissaires sportifs Président	M. Jacques COURMONTAGNE
Membres	Mme Martine ANNICOTTE, Mrs Jean BERGER, Jean-Pierre LEOBET, Alain BARRE
Secrétaire du collège	Mme Yannick MAILLARD
Directeur de course	Mme Valérie THORIN
Directeurs de course adjoints	Mrs Jean-Marc ROGER, Etienne MORIN
Adjoints à la direction de course au P.C.	Mrs Eugène CITERNE, Léon DEMEURE, Jean-Paul MAILLARD
Adjoints à la direction de course aux E.S.	Mme Colette LEOBET, Mrs Fabrice OUDART, Jean-Claude HECTOR
Commissaires techniques	Mr Alain LHEUREUX (responsable) Mr Bernard POTTIER (responsable VHC) Mrs Daniel LAGACHE, Sébastien LAGACHE, Jean-François BAJOREK, Paul ROLAND
Juges de faits	Mr Georges LEMMENS (responsable) Mrs Jean-Christophe PERRIER, Jean-Pierre VANNOBEL, Jean-François ROUSSELLE, Régis TIERCE, Alain NICOLE
Chargés des relations avec les concurrents	Mr Philippe AGOSTINIS (responsable), Mr Philippe MARTEL
Chargés des relations avec les concurrents VHC	
Médecin chef de l'épreuve	Mr Rachid DRISS

Commissaire général	M. Jean-Michel FOULON
Secrétariat général	M. Jacques DESSAUX, Mme Marie-Céline DELAPORTE
Informatique, classement	Mmes Marie-Lyne LOOTVOET, Caroline MARTEL
Chargé des relations avec la presse et autres médias	M. Gilles GUILLON
Responsables du matériel et des implantations	M. Paul-André LHEUREUX, Jacky QUESTROY, Daniel MORDACQ
Liaisons radios	Comité régional
Informatique	Comité régional
Speaker	M. Francis CUISIN

A l'exception des officiels du collège des commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

1.2 : Eligibilité

Le 21^e RALLYE DES ROUTES DU NORD compte pour :

- La coupe de France des rallyes de 2^e division (coefficient 1.5)
- Le championnat du Comité Régional Nord-Picardie

Cette épreuve est inscrite en catégorie NPEA (Nationale à Participation Etrangère Autorisée).

1.3 : Vérifications

- Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu **le vendredi 24 février 2006 de 18 h 00 à 22 h 00, à la Salle Jean Zay, Place du 19 Mars, à Armentières**
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le jeudi qui précède l'épreuve, **il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître leur horaire de convocation.**
- Les vérifications finales éventuelles pour les véhicules convoqués auront lieu le dimanche 26 février à l'arrivée de l'épreuve au Garage Dubreu à Houplines. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 40 € TTC l'heure.

ARTICLE 3 : CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 : Demande d'engagement – inscriptions.

- Toute personne souhaitant s'engager au 21^e Rallye des Routes du Nord doit adresser au secrétariat la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du montant des droits d'engagement, avant la date de clôture qui est fixée au **lundi 13 février 2006 à minuit** (cachet de la poste faisant foi). Les engagements par fax doivent être confirmés par l'envoi dans les 24 heures de l'engagement par courrier.
- Le nombre maximum de partants sera de 150 voitures, **TOUS RALLYES** confondus. Une liste d'attente pourra être créée.
- Les droits d'engagements avec la publicité facultative des organisateurs sont fixés à **460,00 €**. Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.
- La demande d'engagement ne sera valable **que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement** (chèques uniquement en euros). Les engagements reçus sans le chèque seront mis **sur liste d'attente** et ils seront pris définitivement en compte à réception du chèque. Les chèques seront remis en banque à la clôture des engagements. Tout concurrent forfait avant le mercredi 22 février 2006 à minuit sera intégralement remboursé. Entre cette date et le début des vérifications, il sera fait une retenue de 40 %. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit (fax ou lettre recommandée).

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- *) Copie des licences pilote et copilote
- *) Copie de l'autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'appartient à aucun des deux membres de l'équipage
- *) Copie de la licence concurrent si les deux membres de l'équipage ne sont titulaires que d'une licence conducteur
- *) Copie du certificat d'immatriculation de la voiture engagée
- *) Copie du permis de conduire du pilote et du copilote

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 : Voitures admises

Sont admises les voitures des groupes N, FN, A, FA, GT et F2000.

4.2 : Pneumatiques

Les pneumatiques ne sont pas limités, mais ils doivent être conformes à la réglementation FFSA.

4.3 : Limitation du changement des pièces mécaniques

Le marquage des éléments mécaniques n'est pas obligatoire.

4.4 : Assistance

Il y aura un seul parc d'assistance à Laventie dont l'emplacement précis sera défini dans le carnet d'itinéraire. La distance maximum à parcourir entre deux parcs d'assistance sera de 110 km environ, avec au maximum 45 km en E.S. **Le ravitaillement en carburant n'est autorisé que dans les parcs d'assistance.**

Chaque concurrent recevra **UNE** plaque d'assistance identifiée et gratuite.

En dehors de ce parc, toute assistance **est INTERDITE**, de même que le **stationnement sur les secteurs de liaison de véhicules d'assistance, de ravitaillement ou d'accompagnement.**

Les véhicules d'assistance ou d'accompagnement, qu'ils suivent ou qu'ils précèdent la voiture de course, sont INTERDITS.

PARC D'ASSISTANCE DE LAVENTIE :

L'accès au parc d'assistance est limité à **UN SEUL** véhicule d'assistance. Pour cela, lors des vérifications administratives, il sera remis à chaque équipage un laissez-passer à coller obligatoirement sur le véhicule à l'endroit qui sera précisé. Seuls les véhicules identifiés seront autorisés à pénétrer dans le parc d'assistance.

Tout concurrent est responsable des agissements de son assistance. Toute assistance ne respectant pas les directives données par les officiels et prévues dans la réglementation sera sanctionnée par une amende de 1 000 €, sans préjuger des autres sanctions qui pourraient être infligées par les commissaires sportifs et par la fédération, et pouvant aller jusqu'à l'exclusion du meeting.

Il est obligatoire d'utiliser sous la voiture, pendant les assistances, une bâche (4m x 5m minimum).

Les juges de faits désignés le sont également pour surveiller le respect du code de la route par les assistances et les concurrents, ainsi que le règlement sur les conditions d'assistance.

4.5 : Ouvreurs

Les ouvreurs sont INTERDITS.

4.6 : Carburant

Conforme à la réglementation générale.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront portées à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire, ou au plus tard, lors des vérifications administratives.

Toute manifestation de promotion et / ou opération V.I.P. utilisant l'image et l'appellation Rallye des Routes du Nord, la prise d'images (photos, vidéo ou autres) à des fins commerciales ou assimilées à des fins commerciales, devra obtenir l'accord de l'organisateur.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

Le 21^e Rallye des Routes du Nord représente un parcours total de **469,150 km**. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte **16** épreuves spéciales pour une longueur totale de **171,800 km**.

Les ES sont :

1^e étape : Samedi 25 février 2006

ES 1 – 5	MERRIS	6,20 km	X 2 soit	12,40 km
ES 2 – 6	KEMMELHOF	10,60 km	X 2 soit	21,20 km
ES 3 – 7	BOESCHEPE	12,50 km	X 2 soit	25,00 km
ES 4 - 8	PAYS DE L'ALLOEU	13,50 km	X 2 soit	27,00 Km

2^e étape : Dimanche 26 février 2006

ES 9 – 13	PAYS DE L'ALLOEU	13,50 km	X 2 soit	27,00 km
ES 10 – 14	LES BRULOTS	10,60 km	X 2 soit	21,20 km
ES 11 – 15	LES WEPPEES	12,80 km	X 2 soit	25,60 km
ES 12 – 16	HOUPLINES	6,20 km	X 2 soit	12,40 km

L'itinéraire horaire simplifié figure en annexe. Le parcours sera donné sous forme d'un road book.

6.2 : Reconnaissances

Les pénalités pour infraction aux reconnaissances sont indiquées aux articles 6.2.4 du règlement standard (infractions en reconnaissance) et 6.2.6 (infractions sur la durée des reconnaissances).

Les reconnaissances seront tolérées aux dates et horaires suivants et le nombre de passages est au maximum de 4 par E.S.

ES 1 – 5	MERRIS	Samedi 18 février 2006	De 15 h 00 à 21 h 00
		Dimanche 19 février 2006	De 15 h 00 à 21 h 00
		Vendredi 24 février 2006	De 14 h 00 à 18 h 00
ES 2 – 6	KEMMELHOF	Samedi 18 février 2006	De 15 h 00 à 21 h 00
		Dimanche 19 février 2006	De 15 h 00 à 21 h 00
		Vendredi 24 février 2006	De 14 h 00 à 18 h 00
ES 3 – 7	BOESCHEPE	Samedi 18 février 2006	De 15 h 00 à 21 h 00
		Dimanche 19 février 2006	De 15 h 00 à 21 h 00
		Vendredi 24 février 2006	De 14 h 00 à 18 h 00
ES 4 – 8 – 9 – 13	PAYS DE L'ALLOEU	Samedi 18 février 2006	De 9 h 00 à 15 h 00
		Dimanche 19 février 2006	De 9 h 00 à 15 h 00
		Vendredi 24 février 2006	De 9 h 00 à 14 h 00
ES 10 – 14	LES BRULOTS	Samedi 18 février 2006	De 9 h 00 à 15 h 00
		Dimanche 19 février 2006	De 9 h 00 à 15 h 00
		Vendredi 24 février 2006	De 9 h 00 à 14 h 00
ES 11 – 15	LES WEPPEES	Samedi 18 février 2006	De 9 h 00 à 15 h 00
		Dimanche 19 février 2006	De 9 h 00 à 15 h 00
		Vendredi 24 février 2006	De 9 h 00 à 14 h 00
ES 12 – 16	HOUPLINES	Samedi 18 février 2006	De 9 h 00 à 15 h 00
		Dimanche 19 février 2006	De 9 h 00 à 15 h 00
		Vendredi 24 février 2006	De 9 h 00 à 14 h 00

Les carnets d'itinéraire seront distribués le samedi 18 février 2006 (de 8 h 00 à 18 h 00) et le dimanche 19 février 2006 (de 8 h 00 à 12 h 00) à l'Office de Tourisme, 33 Rue de Lille à Armentières. L'expédition par courrier est possible sur demande et contre la somme de 16 €.

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes avec un stylo à bille l'heure de passage sur leur carnet de pointage aux endroits indiqués sur le road book (qui sont les départs et les arrivées, mais aussi d'autres points sur le parcours). Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours. Tout concurrent doit présenter immédiatement son carnet de pointage à ces contrôles.

Les concurrents absents pendant la 1^{re} semaine des congés scolaires (du 11/02 au 19/02) pourront obtenir une dérogation pour reconnaître la deuxième semaine.

6.2.4 : Infractions

Reconnaissances en dehors des heures et des jours autorisés ou non respect du nombre maximum de passage : Départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye (amende conservée par l'organisateur) demande de sanction supplémentaire possible.

Autres infractions

1^{ère} infraction 20 secondes, 1 minute, 3 minutes ou départ refusé selon gravité et /ou 160 € d'amende

2^{ème} infraction Interdiction de prendre le départ et 320 € d'amende

En cas de sanctions infligées pour infractions aux règles des reconnaissances, le montant des amendes est conservé par l'organisateur et une demande de sanction supplémentaire est possible.

6.2.5 : Durée

Dans les rallyes nationaux, la durée des reconnaissances est limitée à 4 jours selon le règlement particulier.

Sanctions

1^{ère} infraction 5 minutes et 160 €

2^{ème} infraction Interdiction de prendre le départ et transmission du dossier à la commission de discipline FFSA

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 : Le départ

Il sera donné pour la 1^e voiture le samedi 25 février 2006 à 11 h 00 du podium, Place De Gaulle à Armentières.

7.2 : Dispositions relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Pour les chefs de poste et officiels : chasuble avec indication de la fonction.
- Pour les commissaires : badges.

7.3 : Contrôles de passage (CP), contrôles horaires (CH), mise hors course

Les pénalités pour retard à un CH seront de 10 secondes par minute ou fraction de minute de retard, et de 60 secondes par minute ou fraction de minute d'avance.

7.5 : Epreuves spéciales

Les épreuves spéciales seront chronométrées au 1/10^e de seconde. Au départ, la photocellule (ou autre moyen automatique) couplée à un chronomètre à imprimante sert à contrôler un éventuel départ anticipé. L'heure d'arrivée sera prise à la cellule.

7.7 : Abandons

Un concurrent **qui abandonne** (sur le routier ou sur une E.S) a l'obligation de prévenir la direction de course au n° suivant : 03 21 04 56 33. Tout autre incident ou accident doit également être signalé au même numéro. Les concurrents ne prévenant pas le PC de leur abandon recevront une amende de 150 €, sans préjuger d'éventuelles autres sanctions infligées par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8 : PENALITES – RECLAMATION – APPEL

La caution de réclamation est fixée à 620 € et la caution d'appel à 2700 €.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

9.6 : Il sera établi un classement général tous groupes confondus.

Il sera ensuite extrait de ce classement :

Un classement dans les groupes suivants :

- Groupe N et FN confondus
- Groupe A et FA confondus
- Groupe F 2000
- Groupe GT

Un classement dans les classes des groupes ci-dessus comme prévu à la réglementation.

Un classement féminin.

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

La remise des coupes **se fera sur le podium d'arrivée**, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

PRIX :

	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Classement général	420 €	240 €	200 €	

Classement par classe

Plus de 10 partants	460 €	230 €	120 €	80 €
De 6 à 10 partants	420 €	210 €	100 €	
De 4 à 5 partants	270 €	140 €		
De 1 à 3 partants	230 €			

Classement féminin

Plus de 3 partants	230 €			
--------------------	-------	--	--	--

Les prix en espèces seront expédiés par courrier dans les 48 heures après l'épreuve.

LE COMITE REGIONAL NORD-PICARDIE et LE SPORT AUTOMOBILE SUR INTERNET
www.sportautonord.com

REGLEMENT PARTICULIER DU RALLYE NATIONAL VHC

25 et 26 février 2006

Le présent règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français.
Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement du rallye national des Routes du Nord.

PROGRAMME – HORAIRES

Le rallye national V.H.C. est organisé en doublure du rallye national des Routes du Nord. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au rallye national, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.C. partiront 5 min après l'heure théorique du dernier concurrent du rallye national. Le parcours sera identique.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'ASACNF (Association Sportive de l'Automobile-Club du Nord de la France) et le RRNO (Rallye des Routes du Nord Organisation) organisent les 26 et 27 février 2006, une épreuve automobile nationale de véhicules historiques de compétition (VHC) en doublure du rallye des Routes du Nord dénommée :

3^e RALLYE DES ROUTES DU NORD HISTORIQUE

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

Cette épreuve est inscrite en catégorie NPEA (Nationale à Participation Etrangère Autorisée).

1.1 : Officiels

La liste des officiels est identique au rallye national.

1.2 : Eligibilité

Le 3^e RALLYE DES ROUTES DU NORD HISTORIQUE compte pour :

Le Challenge Rétrocourse Magazine

1.4 : Vérifications

Le déroulement des vérifications administratives et techniques est identique au rallye national. Commissaire Technique : Bernard POTTIER

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 : Demande d'engagement – inscriptions

- Toute personne souhaitant s'engager au Rallye des Routes du Nord Historique doit adresser au secrétariat la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du montant de l'engagement, avant la date de clôture qui est fixée au **lundi 13 février 2006 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).
- Les droits d'engagements sont fixés à 400,00 € avec la publicité de l'organisateur et à 800,00 € sans cette publicité.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 : Voitures admises

Conforme au règlement standard de la FFSA pour les V.H.C. La présentation du passeport F.I.A. ou FIVE est obligatoire.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.2 : Reconnaissances

Les reconnaissances seront tolérées aux mêmes dates et horaires que pour le rallye national de doublure, avec la même réglementation.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 : Le départ

Il sera donné pour la 1^e voiture de la 1^e étape, le samedi 25 février 2006, du podium, 5 minutes après le rallye national des Routes du Nord. Il en sera de même pour le départ de la 2^e étape (dans l'ordre du classement de la 1^e étape).

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

Des coupes seront distribuées aux concurrents classés à l'arrivée sur le podium. Il n'y aura pas de prix en espèces.